



PLU

Plan Local d'Urbanisme

5.2

PLAN DE ZONAGE

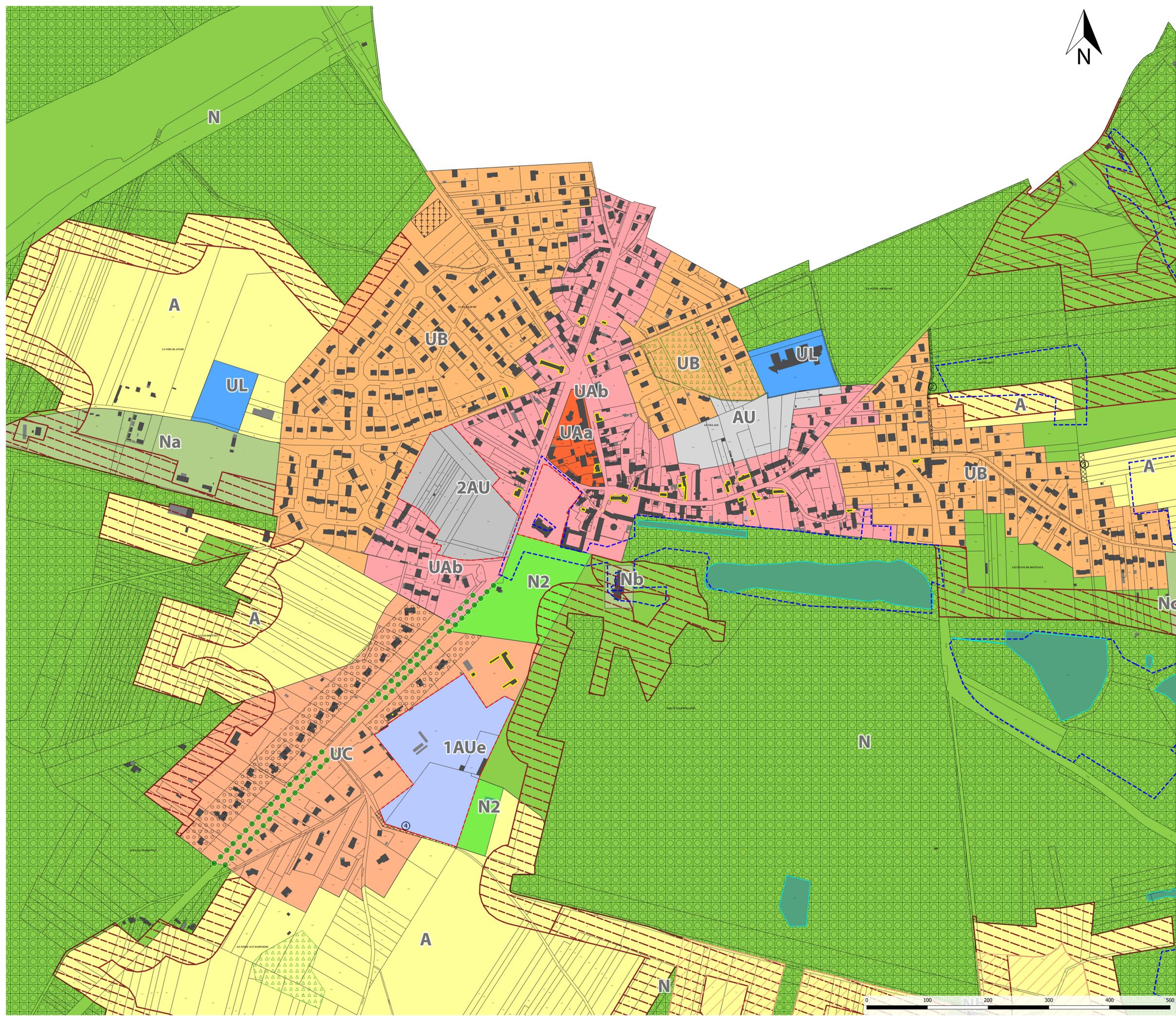
Bourg
échelle 1 : 2000



Document approuvé en Conseil Municipal
du 04 février 2020

SIAMURBA

Echelle 1:2000



Zones urbaines

- UAa
- UAb
- UB
- UC
- UL
- UI

Zones agricoles et naturelles

- A
- N
- Na / Nb / Nc
- N2

Zones à urbaniser

- AU
- 1AUe
- 2AU

Prescriptions

Secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Emplacements réservés

Polygone d'implantation

Espaces boisés classés (EBC)

Éléments bâtis protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme (voir annexe 4.2)

Espaces paysagers protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Mares et plans d'eau à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Lisières protégées des massifs boisés de plus de 100 ha

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et sous-sol

Enveloppe des zones humides avérées du SAGE (Consulter l'annexe 8.1 pour la cartographie complète)

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
2	Aménagement de voirie	622	Commune
3	Aménagement de voirie	399	Commune
1	Équipement public (station d'épuration)	7661	Commune
4	Aménagement de voirie	588	Commune

